



**Conseil général BousSENS**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS  
DU JEUDI 20 JUIN 2024**

- Présidence : M. Dominique Berset, Président
- Présents : 34 membres
- Excusés : 8 membres, soit :  
MM. André Baumann, Franck Baumann, Patrick Dizerens, Fredy Gaudard, André Hodder, Yannick Jouan  
Mmes Diana Dini, Claudine Longchamp
- Absents : 1 membre (non excusé) soit :  
M. Jean Gumi

**ORDRE DU JOUR**

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
- 2.- Préavis municipal N°1/2024 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2023
- 3.- Préavis municipal N° 2/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 510'000.- pour financer l'achat d'une fraction de 1'528m<sup>2</sup> en zone ZUP de la parcelle N° 16
- 4.- Postulat de Monsieur Albin Kury pour une réduction du trafic et des nuisances sonores routières à BousSENS
- 5.- Election du ou de la président-e, du ou de la vice-président-e, des scrutateurs-trices et des membres des commissions de gestion et des finances
- 6.- Divers

## **1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE**

Le président, Monsieur Dominique Berset, remercie la Municipalité de donner l'opportunité au Conseil général de tenir sa séance dans la magnifique Salle du Parlement Vaudois.

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel. Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 décembre 2023 est adopté.

Monsieur le Président procède à l'assermentation de 7 nouveaux membres à savoir : Mme Suzanne Dupuis Simm, MM. Yoann Dufour, Bruno Marolda, Roger Sandoz, Simon Schenker, Kevin Zutter et Christian Simm. Le Conseil général se compose maintenant de 50 membres.

### **COMMUNICATION DU BUREAU**

Il n'y a pas de communication.

### **COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE**

Communications faites par **Madame la Syndique** :

Un contrôle radar a eu lieu en date du mardi 28 mai 2024 de 08h20 à 09h45, 172 véhicules contrôlés, 2 véhicules dénoncés, soit un taux d'infraction de 1.16% contre 2.60% pour le canton.

En ce qui concerne les employés communaux, Madame Claudine Longchamp prendra sa retraite au 30 juin 2024, Madame Nathalie Favre reprend l'ensemble de l'entretien des classes et du foyer, quant à Monsieur Jacques Favre, il prendra sa retraite le 30 novembre prochain. Un nouvel employé a été engagé à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 en la personne de Monsieur Frédéric Deschamps qui, actuellement, est employé à la commune d'Ecublens depuis 12 ans. Il vient de terminer son CFC d'agent d'exploitation.

La commune a entamé la création de son PECC (plan énergie et climat communal). Une deuxième séance a été organisée lundi soir 17 juin avec une participation décevante d'environ 2% de la population majeure du village. La Municipalité va s'atteler à l'élaboration des fiches qui feront l'objet de mesures à mettre en place.

La Fête Nationale aura lieu le 31 juillet et un tout-ménage sera distribué courant juillet.

La Municipalité sera en vacances du 29 juillet au 11 août et le bureau de l'administration sera fermé du 29 juillet au 4 août.

Madame la Syndique passe la parole à Monsieur Claude Champion.

**Monsieur Claude Champion** : Après le départ de la commune et le départ à la retraite d'une personne, la commune recrute deux personnes majeures pour assurer l'ouverture de la déchetterie les mardis et jeudis en fin de journée. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leurs offres soit par écrit ou par mail à la commune de Boussens.

**Madame Sandrine Gaudard** revient sur deux grandes manifestations du début de l'année, à savoir :

- Le duel intercommunal Coop durant tout le mois de mai et remercie les sociétés du village (gym dame, le BEL, les Féeries, Boussens Sport, le tennis club et la Jeunesse) pour leurs activités. Il y a eu du basket, du badminton, du step, du tennis, de la marche, du volley, du foot et même du cross training. Tous les habitants qui ont participé ont accumulé jusqu'à 156 milles et 503 minutes. La commune a atteint la 33<sup>ème</sup> place sur 427 communes participatives de moins de 2000 habitants. Pour cette 1<sup>ère</sup> édition, très beau classement et nous allons réitérer notre inscription pour 2025.

Elle revient également sur le « Cinéma Close Air », qui au vu de la météo a été de préférence diffusé à l'intérieur avec le film « Intouchable », choisi par les habitants suite à un sondage. Participation de 140 personnes, 220 portions de pop-corns et 200 hot-dogs. Cette manifestation sera reconduite en 2025.

**Monsieur Marco Baraldini** quant à lui revient sur l'éclairage public, travaux qui ont débuté fin 2023 avec l'installation de 117 points lumineux, dont ceux de l'abri bus et des trois affichages du pilier public. Il reste encore 2 points à installer, puis il y aura lieu d'avancer dans la programmation du système qui reste à ce stade provisoire.

Places EV-Pass : depuis le début de l'année 2024, la commune dispose de 3 places de charge pour véhicules électriques, 1x68kW (charge rapide) et 2x AC (charge lente). Zéro investissement, pas d'entretien, pas de revenu.

Grande Salle : Depuis fin avril, 282 panneaux solaires ont été installés par l'entreprise Mivellaz Electricité au Mont-sur-Lausanne qui a remporté l'appel d'offre effectué par la Sté BRE Ingénieurs. Production mois de mai 2024 : une moyenne de 500kWh et enregistré une proportion d'autoconsommation de 73%, consommé 3,5MWh, dont 2,5 de notre production.

## **2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2024 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2023**

Monsieur Laurent Borgeaud nous donne lecture du rapport de la commission de gestion avec avis favorable.

Monsieur Philippe Martin : Au sujet de l'endettement, il demande si c'est un endettement nul ou un endettement net nul

Monsieur Laurent Borgeaud : c'est un endettement net nul, comme cela a été le cas l'an dernier. Endettement net de moins CHF 613. —par habitant.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président passe au vote :

- oui 39
- non 0
- abstention 1

puis donne lecture de l'extrait du PV qui est accepté.

## **3. PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2024 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 510'000.- POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE FRACTION DE 1'528m2 EN ZONE ZUP DE LA PARCELLE N° 16**

Monsieur Philippe Martin nous donne lecture du rapport de la commission des finances avec avis favorable.

Monsieur le Président rappelle que la commission des finances doit rapporter sur le financement de l'acquisition de la fraction de la parcelle et non sur le ou les projets qui pourraient y être réalisés.

Monsieur Jérôme Lancia, fait remarquer qu'il aurait été bien d'avoir un bout de plan afin de situer l'endroit avec le préavis et il y a deux questions :

1ère question : a-t-on mandaté qu'un seul bureau d'étude pour estimer la valeur de ce bien fond et qu'au vu du montant il aurait peut-être fallu demander une 2<sup>ème</sup> expertise ?

2<sup>ème</sup> question : comment ont été définis les 1528 m2, qu'elle a été le raisonnement de la Municipalité pour s'arrêter sur cette surface.

Monsieur Marco Baraldini : en effet la Municipalité a pensé que cela pouvait être abstrait pour l'assemblée et a pensé de vous préparer une petite présentation afin de vous montrer de quelle zone il s'agit. D'autre part l'analyse a coûté plusieurs milliers de francs et nous n'avons

pas jugé utile de demander plusieurs analyses et en ce qui concerne la surface, nous avons tout simplement tout pris, classé en zone d'utilité publique, constructible, avec une surface au sol de 688m<sup>2</sup> constructible.

L'objectif principal est la petite enfance, actuellement nous avons une école amputée d'une salle de classe qui est devenue une APMS et on voit qu'il y aurait besoin d'adapter notre structure et de rendre à cette école sa salle.

A l'heure actuelle nous avons 145 enfants en liste d'attente pour la garderie. Nous pourrions aussi faire différents locaux et comme l'a écrit la commission dans sa recommandation, nous pourrions présenter dans un 2<sup>ème</sup> temps, un deuxième préavis pour partir sur une analyse et nous aider dans différentes réflexions.

Madame Sylviane Bonfadelli : quelle est l'échéance de ce projet.

Monsieur Marco Baraldini : le chemin est encore long, honnêtement délai ni 2024, ni 2025 quelque chose plutôt avant 2030.

Monsieur Eyal Kaspi demande, comme le mentionne la commission des finances dans son rapport, quant à la réflexion d'éviter les inconvénients qu'occasionneraient une route à traverser, ne serait-il pas possible de déplacer les places de parc sur cette nouvelle parcelle.

Monsieur Marco Baraldini répond que cela pourrait être envisageable.

Plus personne ne demande la parole. Le Président passe au vote :

- oui 33,
- non 4
- abstention 3

puis donne lecture de l'extrait du PV qui est accepté.

#### **4. POSTULAT DE MONSIEUR ALBIN KURY POUR UNE REDUCTION DU TRAFIC ET DES NUISANCES SONORES ROUTIERES A BOUSSENS**

Monsieur Albin Kury est surpris du trafic à Bouspens malgré la route de contournement. Etant situé en bordure de route, il aimerait faire quelque chose pour réduire ce trafic et essayer à ce que les automobilistes prennent plus la route de détournement et que les choses changent, moins de nuisances sonores, moins de gaz d'échappement, etc.

Madame la Syndique répond que la route de contournement à plus de 30 ans et qu'à la base elle a été construite pour éviter que les camions traversent notre village. La Municipalité a pris

bonne note du postulat et va voir ce que les conseillers décident ce soir, mais d'un autre côté il ne faut pas oublier que nous sommes un village agricole, qui dit zone 30 km/h n'est pas forcément compatible avec le trafic agricole. D'autres constations sont soulevées par la Municipalité, entre autres sur le trafic inférieur à celui de Sullens.

Monsieur Marco Baraldini a déjà pris contact avec la DGMR et qu'il faut être conscient que le choix de mettre un village à 30km/h ne va pas forcément nous être octroyé et c'est donc la DGMR qui donne son aval si oui ou non il y a lieu de mettre le village à 30km/h. Il nous donne également les différents cas de figure qui pourraient se poser, sans oublier qu'il y aurait également un coût.

Monsieur Marc Guillaume rappelle juste qu'il y a quelques années, la route qui traverse le village entre le chemin des Lilas et le Boussinois était à 40km/h et que la DGMR avait demandé à ce que le 50km/h soit remis, vitesse illégale.

Monsieur Claude Hänggeli, s'étonne dans cette demande sur le nombre de véhicules qui passent dans le village, alors qu'il y en aura toujours, mais qu'est ce qui fait que les gens passent par Boussens, là est la véritable question. C'est en fait le croisement de la route qui sort coté Sullens et tant que cette problématique ne sera pas résolue, on ne résoudra pas la circulation qui traverse Boussens et il pense que ni la Municipalité, ni les habitants de Boussens pourront régler cette problématique.

Différents intervenants prennent également la parole pour faire part de leurs différentes remarques, opinions, impressions, etc. avec des pour et des contre.

Madame Stéphanie Borgeaud précise qu'elle trouve que nous sommes encore privilégiés à Boussens par rapport à d'autres villages.

Monsieur Albin Kuri est surpris par la position de la Municipalité et qui réagit par dépit dans le sens que la circulation augmente partout, donc il est évident qu'elle augmente aussi à Boussens.

Monsieur Laurent Borgeaud demande si on pourrait, par rapport au petit radar, savoir à combien on roule et avoir une moyenne de la vitesse à laquelle les gens roulent à travers le village, Est-ce à 55, 40 ou 30 km/h ou arrive-t-on déjà plus des près des 30km/h. Il serait donc intéressant d'avoir cette moyenne.

Madame la Syndique confirme que le radar nous donne ces chiffres et que l'on est plus près des 38 – 40 km/h que des 50 – 55/km/h.

Monsieur le Président passe au vote pour le renvoi de ce postulat à une commission pour une étude

Oui	20
Non	15
Absention	5

Le renvoi est accepté. Ce postulat est donc renvoyé et sera étudié par une commission nommée par le bureau ultérieurement et représenté lors d'une séance du Conseil général.

#### **5 - ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT-E, DU OU DE LA VICE-PRESIDENT-E, DES SCRUTATEURS-TRICES ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES**

Election du ou de la Président-e : Monsieur Dominique Berset, président, cède sa place à Madame Anne-Marie Duport, vice-présidente. Monsieur Dominique Berset se représente et personne ne fait d'autres propositions. Monsieur Dominique Berset est réélu par applaudissements.

Election du ou de la vice-président-e : Madame Anne-Marie Duport se représente et là non plus il n'y a pas d'autres propositions. Madame Anne-Marie Duport est réélue par applaudissements.

Election des scrutateurs-trices : comme le veut la coutume et n'ayant pas d'autres propositions, Messieurs Sébastien Grivel et Jerome Arnaud, scrutateurs-suppléants, deviennent scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Election des scrutateurs-trices-suppléants : Madame Claudine Longchamp et Monsieur Jean-Jacques Chanson, scrutateurs se représentent et, en l'absence d'autre proposition, sont élus à l'unanimité.

Commission de gestion : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud et Thomas Gasser se représentent et, en l'absence d'autre proposition, sont réélus à l'unanimité.

Commission des finances : MM. Claude Rapin, Philippe Martin, Claude Haggeli et Nicolas Bailly se représentent et, en l'absence d'autre proposition, sont réélus à l'unanimité.

## 6. DIVERS

Madame Chantal Mellier demande si, au niveau des quatre arrêts de bus, il y a qu'un seul qui est abrité et s'il y aurait la possibilité de mettre des abris bus surtout au niveau du Boussinois, voir celui qui est à la sortie du village.

Madame la Syndique répond qu'elle va se renseigner, à savoir si c'est de la compétence de la Municipalité ou de celle de Car postal.

Monsieur Patrick Favre demande de faire, par l'entremise du Boussinois ou d'un autre moyen, un rappel aux habitants de Boussens que les sacs taxés se mettent dans les Moloks et pas à côté et qu'il y a un minimum de savoir-vivre et de respect.

Madame la Syndique va mettre un rappel, sans être certaine que cela serve à grand-chose et qu'un rappel va aussi être fait en ce qui concerne les crottes de chiens au milieu des trottoirs que l'on voit de plus en plus, ceci dû au manque de savoir-vivre, alors que toutes les infrastructures existent pour éviter ce genre d'incivilités.

Monsieur Marc Guillaume nous signale que vers le Boussinois entre le bâtiment A et le B, vers le cabinet Joly, le dallage est complètement affaissé et qu'il y a de grosses flaques d'eau à la descente des escaliers avec un passage où les dalles bougent et qu'il serait judicieux de faire une mise ne état.

Madame la Syndique répond que la Municipalité y travaille. Elle a approché le propriétaire de l'autre bâtiment, il y a eu des discussions. Mais en l'état ce n'est pas faisable, des solutions ont été proposées, mais le propriétaire y réfléchit toujours.

Pour terminer, la Municipalité a préparé un petit quiz afin que toute l'assemblée puisse un peu s'amuser avec les installations.

Au terme de ce petit jeu, Monsieur Dominique Berset invite l'assemblée à se retrouver à l'étage du dessous pour un buffet dinatoire.

La séance est levée à 21h00

Le Président



Dominique Berset

La secrétaire



Danièle Rochat